



Abandon des ouvriers d'un chantier injustifiés

Par **Pam**, le **27/06/2013** à **09:14**

Bonjour

Un entrepreneur à fait part à ses salariés de leur départ en congés du 1 et au 31 août. D'origine maghrébins ils demandent à partir 2 mois consécutifs pour le ramadam . De ce fait, lundi matin ils ont abandonné au bout de 5 minutes le chantier mardi aussi car le patron ne voulait pas céder à leurs exigences. Mercredi ils ne sont pas venus et aujourd'hui non plus. Ma question est la suivante qu'elles mesures peut il envisager à l'égard de ces salariés qui perturbent considérablement le bon fonctionnement de l'entreprise et qui va mettre l'entreprise dans l'obligation de payer des pénalités de retard

Merci

Par **P.M.**, le **27/06/2013** à **11:31**

Bonjour,

L'employeur devrait savoir quelle mesure il entend prendre sachant que le ramadan ne dure pas 2 mois et s'il entend entrer en négociation, il faudrait savoir si cela s'inscrit dans le cadre d'un mouvement de grève et s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise.....